



CHAMPIONNAT DE GOLF INDIVIDUEL DES PYRENEES ATLANTIQUES 2022

TROPHEE FRANCOIS IBOS

Dimanche 04 Décembre 2022 sur le Golf de La NIVELLE

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux et les règles locales permanentes des épreuves fédérales du Vade-mecum sportif 2022 diffusé par la fédération française de Golf.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses français ou étrangers répondant aux exigences du statut amateur, à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition avant le début de l'épreuve. Ils doivent être licenciés et membres d'une Association sportive.

2- FORME DE JEU :

Le championnat se déroulera sur un seul tour de 18 trous sur le parcours de La Nivelle suivant les séries :

1ère série messieurs (< ou = 11.4) : Stroke play brut.

1ère série dames (< ou = 24.4) : Stroke play brut.

2ème série messieurs (de 11.5 à 26.4) : Stableford brut

1 série séniors messieurs (jusqu'à 26.4) : Stableford brut.

1 série séniors dames (jusqu'à 26.4) : Stableford brut.

Note : un ou une senior peut choisir de jouer en série senior ou dans la série correspondant à son index.

A) Marques de départ :

Blanches pour la première série messieurs.

Jaunes pour la 2^{ème} série et les séniors messieurs.

Bleues pour la série dames.

Rouges pour la série séniors dames.

Le Comité se réserve le droit de modifier ces séries en fonction du champ des joueurs. Le total des inscrits sera limité à **96** joueurs dont **21** dames.

Si le champ des dames est incomplet, le Comité de l'épreuve pourra compléter en ajoutant des messieurs qui seront retenus par ordre d'arrivée des inscriptions.

Les inscriptions se feront dans l'ordre de réception des inscriptions.

La date limite des inscriptions est fixée, 6 jours avant la date de la compétition, la liste définitive sera publiée 4 jours avant cette dernière.

L'index pris en compte sera celui figurant sur extranet à la date limite des inscriptions.

B) Départs :

Les départs se feront du trou N° 1 dans l'ordre suivant :

série séniors messieurs

série séniors dames

2^{ème} série messieurs

série dames

1^{ère} série messieurs

Et dans l'ordre croissant des index.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le déroulement de l'épreuve.

C) Départage :

Le trophée FRANCOIS IBOS sera décerné au meilleur score réalisé en brut 1^{ère} série Messieurs et 1^{ère} série Dames.

En cas d'ex aequo pour la première place en 1^{ère} série messieurs et dames, le départage se fera en play off mort subite sur les trous 1 puis 3 puis 1 et 3 ...

Dans le cas où le play off ne pourrait pas se dérouler, le départage sera fait sur les 9, 6, 3 et dernier trou.

3 - ENGAGEMENTS :

A) Inscriptions :

Les joueurs (es) s'inscrivent auprès du secrétariat du golf de la Nivelle au :

05 59 47 18 99

Au plus tard le Jeudi 1^{er} Décembre 2022

Elles seront rélées sur place le jour de la compétition.

B) Droits d'inscription :

- 25 Euros pour les adultes.
- 20 euros pour les jeunes de moins de 17 ans, ainsi que pour les membres du golf de la Nivelle .

NB : ces droits sont reversés dans leur intégralité au Comité Départemental et serviront exclusivement au développement des actions auprès des jeunes du département.

4- HEURES DE DEPART :

Elles seront :

- envoyées aux clubs 48 heures avant le jour de la compétition
- consultables sur le site du Comité (www.ffgolf64.org) et sur le site de la Nivelle .

5 - REGLEMENT GENERAL :

Les nouvelles règles de golf éditées par le R&A sont applicables dans leur intégralité. Les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs sont applicables. Il est rappelé que la règle locale type E-5 concernant alternative coup et distance n'est pas applicable.

Une attention particulière sera apportée à la cadence de jeu et au Code de comportement

A- Recording :

Tous les joueurs de chaque groupe devront impérativement se présenter ensemble au recording, et ce, dès la fin du trou. Le contrôle des cartes se fera devant le préposé à l'enregistrement des scores.

Le ou les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.

B-Forfait :

Tout forfait devra être signalé au Comité de l'épreuve au plus tard 3 jours avant le départ de la compétition.

Dans tous les cas, les droits d'engagements de tout(e) inscrit (e) déclarant forfait après la date limite d'inscription (4 juillet 2022) resteront acquis au Comité des Pyrénées Atlantiques.

C-Voitures :

Leur utilisation n'est pas autorisée.

Exception : le Comité de l'épreuve autorisera les joueurs handigolf titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. Les décisions du Comité en la matière sont sans appel.

D- Comité D'Epreuve

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de le déplacer dans le temps. En cas d'annulation, du fait du Comité, les frais d'engagement seront intégralement remboursés.

COMPOSITION :

- le Directeur du Golf de La Nivelle.
- la Présidente du Comité de golf du 64.

PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DU TROPHEE FRANCOIS IBOS

La proclamation des résultats et la remise des prix se dérouleront environ 30 minutes après l'arrivée du dernier groupe de joueurs au club house et sera suivie d'un cocktail.

Dans chaque série, le premier recevra un trophée, les deuxièmes et troisièmes en brut seront également récompensés.

SSSSSSSSSS